



Mairie de Charensat

Réunion du 16 Mai 2017

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – DEBOUDARD- DUBOISSET – LENOBLE – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE -

Absents excusés : MM. MOUILLET (pouvoir à Mr CLOAREC) – COTTET.

Date de convocation : 09/05/2017

L'an deux mil dix-sept, le seize Mai 2017 à 20h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du 12/04/2017 : contre : 0 – abstention : 4 - pour : 8.

Lecture du courrier adressé à Mr Denis ROBERT concernant les camions de pierre.

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

- **Carte communale** : Mr le Maire fait part du rendez-vous auprès du Sous-Préfet concernant la carte communale avec Me Manière (Groupe DEJANTE), Mme Ferrec (SMADC), Mme GRONOWSKI (Architecte) et Mr SENETAIRE. Vu les antécédents juridiques de la commune concernant le permis du bâtiment d'accueil, Mr le Préfet a insisté sur le fait que tous les permis de construire seront soumis à une application stricte de la Loi Montagne et aux autres règles du RNU – continuité du bâti - périmètre bâtiments agricoles.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du pré-zonage de la carte communale. Voir s'il n'y a pas d'autres bâtiments agricoles qui ont été oubliés.

La commission communale propose au Conseil Municipal de sécuriser la carte communale en :

- proposant les parcelles viabilisées communales vers les gîtes en terrain constructible.
- choisissant le terrain de la Brande pour la construction du bâtiment d'accueil à la place du terrain actuel mais en s'assurant que les services de l'Etat s'engageront fermement sur un accord favorable sur ces parcelles avant d'abandonner le projet précédent.

Le Conseil Municipal approuve ces choix.

- **Travaux d'aménagements des périmètres de protection de captages** : Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis qui s'est tenue le 28/04/2017, Mr le Maire fait part des offres reçues :

- Sarl DASSAUD : 47 785,00 € HT, variante Proplico 61 470 (+ value 13 685)
- SENEZE-CHARRIOT : 83 722 € HT, variante Proplico 81 342 €. Le Conseil Municipal valide le choix de la commission d'appels d'offres et retient l'entreprise Sarl DASSAUD pour un montant de 47 785 € HT.

Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire d'acheter de nouvelles parcelles de terrain autour des captages pour réaliser les périmètres de protection. Les propriétaires concernés seront contactés rapidement.

- **SIEG** : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1,2,3,4 et 5 intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent.

-d'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
-d'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;

-d'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;

-de donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

- **Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie territoriale** : Suite à la loi NOTRe, le Conseil Départemental a décidé de créer une agence d'ingénierie. Elle apportera appui et soutien aux communes dans divers domaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adhérer à l'agence départementale d'ingénierie territoriale ;

- d'autoriser, conformément aux statuts de l'agence, le maire à représenter la commune au sein des organes de gouvernance de l'agence et à désigner son suppléant ;

- d'approuver le versement de la cotisation annuelle correspondant à l'offre de service choisie, à savoir : offre de services de base, forfaits illimités « solidaires » : 5€/ habitant.

- d'autoriser le maire à solliciter l'agence pour toute commande correspondant soit à l'offre de services de base souscrite, soit en tant que de besoin à des prestations liées à l'offre de services complémentaire, cette dernière offre donnant lieu à une facturation spécifique supplémentaire par l'agence, et à signer les actes et décisions afférents.

- **Travaux Chez Vialle** : Mr le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal l'attribution de la subvention de 7 609 € au titre de la dotation de solidarité pour la remise en état de la voirie communale de Chez Vialle endommagée par les orages de mai-juin 2016 et propose de commander les travaux aux entreprises suivantes : Travaux publics du centre : 13 712,00 € HT et SIVOM Auzances : 11 552,50 HT.

- **Chemin de la Gorce** : Les négociations n'ont pas abouti mais les travaux doivent se faire alors Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la procédure pour récupérer le terrain communal approprié par Sylvie LEONARD. Vote : abstentions : 4 – Pour : 8 – Contre : /.

- **Rénovation et mise aux normes de l'École** : Mr le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une autorisation d'urbanisme (PC ou DP) pour débiter les travaux de rénovation et mise aux normes de l'école. Accord

- **Voirie forestière** : Mr le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un appel d'offre restreint pour les travaux de desserte forestière des Bruyères de Troissagnes et Bois Labrousse qui s'élèvent à 87 073 € HT ou demander la maîtrise d'œuvre à une entreprise pour déposer l'appel d'offre. Le Conseil Municipal décide de faire un appel d'offres restreint auprès des entreprises suivantes : BESANCON, MONTEIL, SIVON AUZANCES, ANIORTE.

- **Révision du loyer de l'appartement n°1/501** de 280,16 € à 281,59 € conformément à l'indice de référence des loyers, à compter du 15-04-2017. Accord.

- **Bulletin municipal** : Mr le Maire explique que suite au changement de Personnel prévu en fin d'année à la mairie, et à diverses polémiques, il n'y aura pas de bulletin municipal cette année. Voir pour éditer un document en cours d'année.

- **Porte entrée de l'appartement n°1 de la cure** : Devis de Mr Alain DUCROS pour le remplacement de la porte d'entrée de l'appartement n°1 de la cure : en PVC blanc : 1 473,35 € HT ou en aluminium : 2 136,10 € H.T. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la porte en aluminium pour un montant de : 2 136,10 € HT.

- **Coffret extérieur avec prises de courant** : Mr le Maire rappelle le devis de Sarl TIXIER d'un montant de 3 050,00 € HT pour la fourniture, la pose d'un coffret électrique et le consuel. D'autres devis ont été demandés à Mr DUBOIS (Charensat), MAZET (Giat) et SCT TOUTELECTRIC (Clermont). Seule l'entreprise SCT TOUTELECTRIC a fait une offre pour la fourniture d'un coffret : 713,40 € HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de Sarl TIXIER afin que ces travaux soient réalisés en totalité par un professionnel.

- **Demande de Mme PUGHET Sandrine** qui souhaite acquérir le terrain situé devant sa maison à Troissagnes. Il ne sert à desservir que ses parcelles. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe, les frais afférents seront à sa charge, mais si le chemin est communal, voir s'il ne faut pas demander

l'accord des habitants du village. Mme PUGHET devra demander à Mr BOBIER Lionel son autorisation à céder son droit de passage, car il dispose d'un autre accès pour desservir sa parcelle.

- **Demande de Mlle PRESLE Clarisse** : qui souhaite découvrir le métier de secrétaire de mairie en venant passer quelques après-midi avec les secrétaires pendant ses repos. Le Conseil Municipal accepte.

- **Association Les Maillons des Sanciaux** : Monsieur le Maire fait part du courrier des présidents de l'association qui demande que la Mairie organise une assemblée générale pour réorganiser le bureau de l'association dans l'éventualité d'une reprise du théâtre.

Mme LENOBLE précise qu'elle a fait les démarches pour relancer le théâtre à la demande de Mme PERREVE. Elle a diffusé un article sur La Montagne et le Semeur pour inviter les personnes intéressées à se faire connaître et une réunion a eu lieu avec le bureau actuel. C'est ce jour, qu'elle a pris connaissance des comptes de l'association.

Mr le Maire donne lecture des statuts de l'association, dont le siège social est à la mairie de Charensat. Le Conseil Municipal est tout à fait d'accord pour relancer cette association mais Mr le Maire demande que les choses se fassent dans les règles, que l'argent acquis durant toutes ces années par de nombreuses personnes de la commune soit utilisé en respect de ces statuts dont le but est :

- de renforcer les liens d'amitié existants sur la commune de Charensat et d'en créer de nouveaux
- par la mise en commun de ses connaissances et de son activité d'une manière permanente et par tous autres moyens ou voies de droit,

- en préparant et en présentant des spectacles de nature diverses.

Le Conseil Municipal fixera une date pour organiser une assemblée générale en conviant toutes les personnes intéressées pour définir les modalités de reprise de l'association.

- **Commémoration de Manérol** : Rendez-vous à 11h à Dontreix et 10h aux Gourillats le Dimanche 4 juin 2017.

- **La Banque postale** : le bureau sera exceptionnellement fermé du 24/07 au 29/07/2017 et du 06/09 au 09/07/2017.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,